



**ACADÉMIE
DE TOULOUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Haute-Garonne

**SAMIS – Pôle
infirmier**

Affaire suivie par :
Lidwine LE DE,
Infirmière, conseillère technique
De la direction académique des
Services de l'éducation nationale
De Haute-Garonne
Tél : 05 36 25 89 41
Mél : inf-ictd-31@ac-toulouse.fr

DSDEN 31
75 rue Saint-Roch
CS 87 703
31077 Toulouse cedex 4

Toulouse, le 16 mai 2023

Monsieur le directeur académique des services de
l'Éducation nationale de la Haute-Garonne

à

Mesdames et messieurs les chefs d'établissements
du second degré
Mesdames les directrices et messieurs les directeurs
des écoles
S/c de mesdames les inspectrices et messieurs
les inspecteurs de l'éducation nationale

Objet : Fiche d'urgence non confidentielle 2023-2024.

A chaque rentrée scolaire, la fiche d'urgence non confidentielle est renseignée par les représentants légaux des élèves. Elle permet de transmettre les informations nécessaires concernant les élèves lors d'une évacuation sanitaire vers une structure d'accueil d'urgence.

Cette fiche d'urgence non confidentielle émane du Bulletin Officiel du 6 janvier 2000 portant sur l'organisation des soins et des urgences. Elle a été actualisée en 2004 suite à la parution de la loi 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades.

Pour rappel, l'autorisation d'intervention chirurgicale n'est plus à demander par les écoles et les établissements scolaires depuis la mise à jour de 2004. Les demandes d'autorisation sont réalisées par les structures d'accueil d'urgence.

La fiche d'urgence non confidentielle, en annexe, ne doit pas être modifiée.

Je vous remercie pour votre collaboration et de la bonne mise en œuvre de ce dispositif.

Arnaud LECLERC